

ENTRE

ALTITUD RH, SAS au capital de 3000 €

- ✓ Activité : Organisme de conseil opérationnel et organisme de formation professionnelle œuvrant dans les domaines RH, Management et communication digitale
- ✓ Dont le siège social est situé 21 rue d'Algérie - 69001 – Lyon,
- ✓ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 821583762
- ✓ Représentée par Florence SAUBATTE, Présidente
- ✓ Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité N° 84 69 14655 69 auprès du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes – Data dock

ET

Ses clients : Entreprises privées, organisations publiques, associations, fédérations, OPCO, particuliers dénommés ci-dessous « client »

Clause n°1 : objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations d'Altitud RH et de son client dans le cadre des prestations et missions réalisées par Altitud RH : conseil, audit, formation professionnelle, conférences...

Toute prestation accomplie par Altitud RH implique le respect sans réserve du client des présentes conditions générales de vente.

Clause n°2 : Intervenants Altitud RH

Dans le cadre de la mission confiée par le client à Altitud RH, l'exécution peut en être assurée soit par un salarié d'Altitud RH, soit par l'un de ses sous-traitants /partenaires.

Dans les deux cas, l'intervention se réalise sous la responsabilité légale d'Altitud RH.

Clause n°3 : Confidentialité

Altitud RH et ses intervenants s'interdisent de divulguer les informations qu'ils recevront dans le cadre de leur collaboration avec le client ; comme le client s'engage à ne pas utiliser ou divulguer les éléments échangés comme la méthodologie conduite à d'autres fins.

Clause n° 4 : Passation des commandes et Prix

La proposition et les prix indiqués par ALTITUD RH sont valables deux (2) mois à compter de l'envoi du bon de commande/Devis/Proposition commerciale.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par ALTITUD RH d'un bon de commande ou Devis ou proposition commerciale signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande ou Devis ou proposition commerciale. La signature du bon de commande ou devis ou l'accord sur la proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur et des frais applicables au jour de la commande.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation sont facturés en sus.

Altitud RH s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les tarifs proposés ne comprennent pas les éventuelles majorations qu'Altitud RH serait amené à appliquer compte tenu des conditions de la mission ou des demandes complémentaires que le client lui imposerait.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par virement bancaire ou cheque;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations effectuées à réception de facture, le client devra verser à Altitud RH une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la signature du bon de commande.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les 15 jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "retard de paiement", le client n'a pas acquitté les sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d'Altitud RH.

ALTITUD RH pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

Altitud RH conserve la propriété intellectuelle des prestations fournies jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Altitud RH se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les documents et autres outils méthodologiques restés impayés.

Clause n°9 : Délai de réalisation de la mission

Le délai de réalisation de la mission indiqué lors de l'enregistrement de la commande de la prestation n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti si le client ne contribue pas à son bon déroulement. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans l'exécution ne pourra pas donner lieu au profit du client à allocation de

dommages et intérêts ni annulation de la commande.

Clause n°10 : Règlementation relative à la protection des données

ALTITUD RH met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles de sécurité et de confidentialité appropriées et adaptées aux risques, de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits des personnes concernées.

Clause n°11 : Communication

Le Client accepte d'être cité par ALTITUD RH comme client de ses offres de services, aux frais de ALTITUD RH.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, ALTITUD RH peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à ses collaborateurs et sous-traitants, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Clause n° 12 : Force majeure

La responsabilité d'Altitud RH ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 13 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

COMPLEMENT : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) PARTICULIERES A LA FORMATION

1. Objet et champ d'application

1.1.

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société ALTITUD RH (RCS Lyon 821 583 762 00017, N° de déclaration d'activité formation 84 69 14655 69), consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de ALTITUD RH.

Le Client et l'organisme de formation ALTITUD RH sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site Internet : www.altitud-rh.fr. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de ALTITUD RH, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice.

Le site Internet www.altitud-rh.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous.

Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2.

Ces CGV concernent les formations assurée en présentiel ou en distanciel.

Les formations présentiels peuvent être réalisées dans les locaux de ALTITUD RH, dans des locaux loués par ALTITUD RH ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations organisées à la demande du Client pour son compte (« Formations intra ») ou des formations proposées au catalogue et sur le site de ALTITUD RH www.altitud-rh.fr (« Formations inter »).

Les programmes de formation sont modulables et s'intègrent dans des parcours que ALTITUD RH adapte aux contextes et aux situations de ses clients (Cibles, secteur d'activité, problématiques métiers, niveau...).

2. Modalités d'inscription et de suivi

2.1. Formations intra

Intra : Organisées à l'initiative d'une entreprise pour ses salariés

Suite à un contact d'un prospect, ALTITUD RH réalise par téléphone ou en entretien physique, un entretien de compréhension de contexte du client, de ses besoins et ses objectifs de formation attendus et adresse au client ensuite un programme personnalisé adapté à sa demande

ALTITUD RH peut être amené le cas échéant à adresser un questionnaire individuel par mail ou via sa plateforme de formation au client et/ou à des participants identifiés.

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de ALTITUD RH.

L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à ALTITUD RH au moins 14 jours ouvrés avant la date de la première Formation.

Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation.

A l'issue de la Formation, ALTITUD RH adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations ainsi que les attestations de formation.

Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à ALTITUD RH.

2.2. Formations inter

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants : envoi d'un bulletin d'inscription par courrier ou par mail, disponible sur demande auprès d'ALTITUD RH ou téléchargeable sur le site www.altitud-rh.fr.

ALTITUD RH reprend contact en suivant avec le client, par mail ou téléphone, afin de bien préciser les besoins et attentes et valider que le client correspond aux pré requis annoncés et aux conditions d'accès à l'action de formation.

L'accès aux sessions de formations organisées sous format Inter-Entreprises est défini par un règlement intérieur (disponible sur demande, ainsi que sur le site internet www.altitud-rh.fr), et remis au début d'une formation.

3. Modalités de Formation

ALTITUD RH est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site www.altitud-rh.fr et sur les documents de communication de ALTITUD RH.

Les Formations inter peuvent être assurées dans les locaux de ALTITUD RH ou dans un site extérieur.

Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des Formations réalisées dans les locaux ALTITUD RH sont tenus de respecter le règlement intérieur d'ALTITUD RH.

Si la formation se déroule en intra dans les locaux du client, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

ALTITUD RH ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client (supports pédagogiques).

ALTITUD RH remet aux stagiaires un QCM/quizz d'évaluation des acquis vérifiant leur niveau d'intégration du programme de formation

Leur est également remis un questionnaire de satisfaction évaluant le déroulé, l'organisation, l'animation et le contenu de la formation suivie, questionnaire exploité aussitôt notamment pour adapter des formations intra qui seraient programmées avec d'autres personnes de la même entité, ainsi que les formations inter ultérieures.

Un mois après la formation, ALTITUD RH adresse aux stagiaires un questionnaire d'évaluation à froid permettant d'évaluer l'évolution du niveau des connaissances et le retour sur investissement de la formation.

Enfin dans le cas de stagiaires d'une même entreprise (formations Intra), le client signataire de la convention de formation reçoit dans les 15 jours de la fin de formation un questionnaire de Satisfaction sur la prestation formation fournie.

→ Tous ces questionnaires sont analysés et permettent de faire évoluer la prestation formation globale d'ALTITUD RH.

4. Prix de vente et conditions de règlement

4.1 Prix de vente

Les prix sont indiqués en Euros Hors Taxes.

Toute Formation (y compris le cycle ou le parcours) commencée est due en totalité.

4.1.1. Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale ou la convention de formation adressée au Client. Les frais liés aux outils pédagogiques, à l'ingénierie (sur des programmes sur mesure), aux locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

4.1.2. Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription.

Toute formation commencée est due en totalité.

4.2. Conditions de règlement et prise en charge

4.2.1.

En ce qui concerne les prestations de formation, les factures sont payables ALTITUD RH à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par virement ou chèque.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, ALTITUD RH se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

ALTITUD RH pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.2.2.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (OPCO) il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;

- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO

Si ALTITUD RH n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

4.2.3.

En cas d'inscription à un parcours ou cycle de formations, les Formations doivent être réalisées dans les douze mois qui suivent l'inscription.

Une facture est adressée à l'issue de chaque Formation du parcours ou cycle.

Les frais d'accompagnement et d'évaluation des compétences sont facturés avec la première Formation.

En cas d'annulation par le Client de sa participation à l'une des formations du parcours ou cycle, celui-ci devra s'acquitter des frais d'annulation liés à la Formation.

5. Annulation, modification ou report des formations par ALTITUD RH

ALTITUD RH se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié (inférieur à 3 personnes), et d'en informer le Client au plus tard 8

jours ouvrés avant la date de la Formation.

ALTITUD RH n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

ALTITUD RH se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, ALTITUD RH procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.

ALTITUD RH peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais.

6. Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

6.1. Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

- Si cette demande parvient à ALTITUD RH, par écrit, sans report possible, plus d'un mois avant la date de la Formation, 50% du coût de la formation est dû ainsi que la totalité des frais engagés au titre de la préparation (ingénierie, location de salle, déplacements).
- Si cette demande parvient à ALTITUD RH, par écrit

dans un délai compris entre 1 mois et 1 semaine avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

- Si cette demande parvient à ALTITUD RH, par écrit dans un délai inférieur à 1 semaine avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

6.2. Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à ALTITUD RH au moins 12 jours ouvrés avant la date de la Formation (adresse mail : formation@altitud-rh.fr)

L'annulation ou le report est effectif après confirmation par ALTITUD RH auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre les 11ème et 4ème jours ouvrés avant la date de début de la Formation, ALTITUD RH lui facturera 50% du prix, de la Formation.

Si l'annulation intervient dans les 3 jours ouvrés qui précèdent la date de la Formation, ALTITUD RH lui facturera 100% du prix.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée ou pourra demander le remboursement.

7. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

ALTITUD RH est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients.

A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, ...) utilisés par ALTITUD RH pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de ALTITUD RH.

A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de ALTITUD RH.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à ALTITUD RH en cédant ou en communiquant ces documents.

8. Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à ALTITUD RH (adresse postale : 21 rue d'Algérie – 69001 – LYON, ou par mail : formation@altitud-rh.fr) qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

9. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par ALTITUD RH.

La responsabilité de ALTITUD RH ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de ALTITUD RH serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de ALTITUD RH ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

10. Données Personnelles

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les personnels ALTITUD RH en charge du traitement.

Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services ALTITUD RH associés, y compris l'accès à la plateforme Digiforma.

Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à ALTITUD RH, DPO – 21 rue d'Algérie – 69001 – Lyon ou par mail à formation@altitud-rh.fr. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par ALTITUD RH aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

Chaque formateur Altitud RH signe une charte relative à la protection des données personnelles.

11. Dispositions générales

11.1

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

11.2

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

11.3

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par ALTITUD RH, modalités spécifiques de la Formation et échanges entre les clients).

11.4

ALTITUD RH est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat.

Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

11.5

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.6

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

11.7

Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

11.8

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET ALTITUD RH A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON.